

UN GOUVERNEMENT DE TROP !

Mémoire

du

Mouvement national des Québécoises et Québécois

présenté à la

Commission sur le déséquilibre fiscal

Septembre 2001

PRÉSENTATION DU MNQ

Fondé en 1947, le Mouvement national des Québécoises et Québécois regroupe 18 Sociétés nationales et Saint-Jean-Baptiste oeuvrant dans autant de régions du Québec et qui comptent, au total, 180 000 adhérents.

Notre Mouvement n'est pas un organisme spécialisé. Il s'adresse à des personnes de toutes les conditions sociales, de toutes les professions et de tous les âges. Son champ d'action est très large. Il s'intéresse de façon générale à tout ce qui touche les intérêts, les aspirations et le devenir de la nation québécoise. Comme son nom l'indique clairement, son public de référence n'est ni une catégorie sociale, ni un groupe professionnel, ni un groupe ethnique particulier; c'est le peuple québécois tout entier, lequel comprend l'ensemble des personnes établies à demeure au Québec sans distinction d'origine, de langue maternelle ou de croyance religieuse.

Le point de vue propre à notre Mouvement et qui est celui en fonction duquel se structure toute notre action, c'est celui de la citoyenne et du citoyen du Québec, c'est-à-dire de la personne participante active à la vie démocratique québécoise. C'est dans cette perspective civique et démocratique que le MNQ milite pour l'indépendance nationale du peuple québécois, celui-ci étant défini de la façon inclusive indiquée plus haut.

INTRODUCTION

Pour un très grand nombre de citoyens et de citoyennes, le domaine de la fiscalité est devenu un véritable repoussoir, un facteur qui incite au décrochage civique et à l'indifférence à l'égard des affaires publiques. C'est un phénomène inquiétant et malsain. Faut-il rappeler que les institutions démocratiques modernes se sont en grande partie construites dans les débats sur le statut de la fiscalité, sur son rôle dans la poursuite du bien commun. Le « No taxation without representation » a jadis constitué un thème politique majeur autour duquel se sont mobilisées les majorités, chacune à sa manière, à des moments qui, dans toutes les démocraties, ont constitué des épisodes-clés de la construction des régimes démocratiques. Le contrôle des moyens par les institutions démocratiques est essentiel à la mise en œuvre du principe d'autodétermination sur lequel se fondent l'existence et le développement des nations modernes.

L'indifférence ou le décrochage de la population à l'égard des grands problèmes de fiscalité sont toujours des signes inquiétants pour la santé démocratique. Au Québec comme ailleurs, ces questions sont lourdement déterminées – et mises à mal – par le néolibéralisme omniprésent dont les dérives les plus pernicieuses tendent à présenter des pans entiers de la fiscalité des États comme des usurpations, des gestes illégitimes. Les courants de pensée qui présentent un grand nombre des interventions de l'État comme un luxe superflu et qui opposent la régulation fiscale au service de la solidarité à la répartition « naturelle » par le marché contribuent largement à la réduction de l'espace démocratique, à la dissolution du politique comme lieu de définition et de conduite du bien commun. Les débats qui depuis plus de vingt ans ont conduit à l'idolâtrie du marché ont considérablement secoué les États.

Le culte de la privatisation a fait reculer la démocratie dans bien des domaines où ce n'est plus, désormais, la volonté de la majorité qui fixe les règles du jeu mais bien plutôt les intérêts – et les appétits – des nantis. Avant toute chose, le Mouvement national des Québécoises et Québécois tient donc à redire son attachement aux valeurs fondamentales de la démocratie et, en conséquence, son grand souci de placer la réflexion sur le

déséquilibre fiscal dans l'espace de débat où il doit être : celui du fonctionnement politique des institutions démocratiques.

Il ne faudrait pas que la réflexion sur le déséquilibre fiscal souscrive aux thèses accreditant la marginalisation du rôle des États. Les exigences contemporaines du développement rendent sans aucun doute nécessaire la révision du rôle de l'État et son adaptation aux nouveaux contextes économiques et technologiques. Mais cette révision doit être une occasion de réaffirmer l'attachement aux idéaux égalitaires inhérents à la démocratie en même temps qu'une façon de redire que l'État, et non pas le marché, constitue le meilleur garant d'une régulation sociale et économique assurant aux citoyens et citoyennes une prise sur leur destin.

Et l'État, pour le Mouvement national des Québécoises et Québécois, c'est d'abord l'État du Québec. Le Québec a besoin d'un État fort et fonctionnel. Un peuple qui ne formera jamais plus que 2 % de la population nord-américaine a besoin d'un État bien outillé, doté des ressources nécessaires pour servir adéquatement la construction du bien commun. Il importe donc de redire ici que le débat public sur le déséquilibre fiscal doit nécessairement s'inscrire dans une perspective établissant clairement que la condition à jamais précaire de notre peuple en Amérique exige d'aborder la question de l'adéquation des moyens et des fins avec la plus extrême rigueur et une intransigeance au moins aussi grande que se trouve étroite notre marge d'erreur.

Le gouvernement du Québec est notre seul gouvernement national. Il faut le redire : même si de toutes parts, le Canada et les institutions canadiennes refusent de le reconnaître, le gouvernement du Québec parle au nom de la nation québécoise. Il faut le répéter, les composantes d'une fédération ne sont pas des provinces mais bien des États. Le Mouvement national des Québécoises et Québécois invite la Commission à faire ce rappel indispensable et à bien établir qu'en matière fiscale comme dans les autres, il y a bel et bien deux ordres de gouvernement en présence et non pas deux paliers comme un certain usage courant le laisse entendre, reconnaissant implicitement par là que l'un serait supérieur à l'autre. Cette clarification préalable est d'autant plus essentielle que le

gouvernement fédéral se comporte et se définit comme le « gouvernement national », comme une instance, par définition, supérieure au gouvernement du Québec.

Avant tout calcul et par-delà toute autre considération sur les diverses facettes du déséquilibre fiscal, c'est cette question du rapport entre les ordres de gouvernement qui doit guider la démarche. S'il y a déséquilibre, c'est moins par inégalité ou insuffisance des moyens que par asymétrie des instances où se définissent les priorités collectives. Le gouvernement canadien agit unilatéralement, il a si souventes fois passé outre aux règles qu'il a transformé en subordination ce qui était et devrait être – si tant est que les règles formelles servent à quelque chose – la complémentarité entre les ordres de gouvernement.

La fiscalité n'est pas d'abord une question technique. Il faut le redire avec insistance. Et à cet égard, le Mouvement national des Québécoises et Québécois salue l'initiative du gouvernement du Québec et nourrit de grandes attentes à l'égard des travaux et des conclusions de la Commission.

La société québécoise fait face à des défis d'une ampleur sans précédent. Et, nous en sommes convaincus, elle ne pourra les relever adéquatement qu'en misant sur sa vitalité démocratique, sur une participation civique éclairée et vigoureuse de la part de tous et chacun. La Commission doit fournir une occasion d'interpeller l'ensemble des citoyens dans des termes clairs, susceptibles de faire partager au plus grand nombre les questions fondamentales utiles à une lecture commune de notre situation et des enjeux qui se posent pour le Québec, à son État et à sa population.

Les documents soumis à la consultation permettent un pas dans la bonne direction. Ils rendent intelligibles des problèmes complexes. Les cinq constats dressent un diagnostic d'ensemble fort éclairant, offrant aux citoyens et citoyennes du Québec un outil qui leur permettra certainement de vaincre les réticences – et dans bien des cas, la répulsion – que le domaine peut leur inspirer.

Les deux documents d'information fournissent des détails et des explications essentiels pour enrichir la réflexion des citoyens. Mais, quels que soient leurs mérites pédagogiques – et ils sont nombreux – la seule description des réalités fiscales actuelles suffit à faire la démonstration qu'un grand ménage s'impose. On voit mal, en effet, comment les modèles à plusieurs milliers de variables, les champs fragmentés, les calculs de pondération plus ou moins biscornus, quand ils ne sont pas carrément arbitraires, contribuent à la clarté et à la transparence du processus, à la délimitation claire des responsabilités et à l'établissement de critères d'imputabilité accessibles à la compréhension de la majorité des électeurs. La seule description de ces réalités si compliquées suffit à qualifier l'état des lieux. La démocratie n'est pas bien servie par ces complications.

UN PROBLÈME POLITIQUE D'ABORD

L'état actuel de complexité de notre système fiscal justifie à lui seul une grande entreprise de restauration. Mais le Mouvement national des Québécoises et Québécois tient à mettre en garde la Commission contre toute tentation de ramener à des considérations techniques ce qui est d'abord et avant tout de nature politique.

Le domaine de la fiscalité est sans doute l'une des expressions les plus vives du lancinant problème canadien. La question de l'accès aux ressources financières est depuis toujours au centre des rapports politiques entre le Canada et le Québec. C'est là en effet, que s'exprime et se traduit le statut du Québec, la place qu'il occupe dans la fédération canadienne. Au fil des ans se sont multipliés les affrontements, les commissions d'enquête et les conférences fédérales-provinciales dont les résultats n'ont eu de cesse de creuser l'écart entre la réalité québécoise et les catégories juridiques et administratives dans lesquelles le Canada se représente lui-même et tient à définir le Québec.

Il est illusoire de penser que la discussion sur l'accès aux moyens pour l'État du Québec de répondre aux défis et besoins de la société québécoise pourra se faire sans tenir

compte d'une donnée fondamentale : le Québec vit présentement sous l'empire d'un régime constitutionnel qui le nie explicitement. Le Canada ne reconnaît pas le peuple du Québec; sa constitution, rapatriée dans un geste que la Cour suprême elle-même a qualifié d'illégitime, n'est pas l'instrument normal de régulation qu'elle devrait être mais bien l'outil de banalisation et de dissolution des institutions politiques québécoises.

Il importe de rappeler d'entrée de jeu cette vérité que trop de politiciens et qu'un nombre plus grand encore de fédéralistes québécois tentent de nier. Si la Commission prend la peine de préciser qu'elle situe son mandat dans le cadre constitutionnel actuel, le Mouvement national des Québécoises et Québécois considère de son devoir de lui rappeler que ce cadre est la résultante d'un coup de force qui a servi de moment inaugural à une dynamique dont les conséquences sont directement à l'origine des principaux constats qu'elle dresse comme autant de faits accablants. L'ordre constitutionnel canadien n'est pas celui du *statu quo*. C'est celui d'un État en voie de transformation accélérée et qui mobilise tous ses moyens dans un cadre stratégique ouvertement et radicalement incompatible avec les intérêts du Québec : le « nation building » que pratique Ottawa nourrit une dynamique unitaire qui ne nous laissera même pas la possibilité de penser le Québec comme différence dans le Canada.

Le Québec n'est pas le Québec dans l'ordre politique canadien, mais seulement une province comme les autres. C'est vrai, les documents de la Commission le démontrent clairement, cette province n'est pas la seule à subir les conséquences du système fiscal actuel qu'Ottawa domine complètement. Mais, justement, le Québec n'est pas l'Île-du-Prince-Édouard ou l'Alberta. Les récriminations des provinces canadiennes à l'égard du système fiscal ne comportent aucune dimension identitaire fondamentale. Les Albertains peuvent bien regimber, ils sont des « Canadiens » et considèrent le gouvernement d'Ottawa comme leur gouvernement national. Ils se reconnaissent dans la Constitution de 1982. Ils souscrivent à ce qu'ils appellent les valeurs canadiennes que cette constitution et la Charte des droits qu'elle a enchâssée expriment et incarnent. Ils souscrivent, en dépit des désaccords et des débats sur les modalités, à la poursuite d'une communauté de destin dans et par laquelle s'exprime leur identité et ils ont la conviction que le gouvernement

d'Ottawa y joue un rôle fondateur. Le Canada est leur pays et ils le construisent dans des débats qui sont les leurs et c'est bien leur droit le plus légitime.

Il faut être singulièrement porté sur l'auto-dénigrement pour banaliser un fait aux conséquences extrêmement lourdes sur notre existence : ce pays qu'ils construisent – *My Canada includes Quebec* – ne nous reconnaît pas pour ce que nous sommes et il ne nous fait aucune place particulière. Plus encore, il a multiplié les gestes et les témoignages pour nous signifier qu'il n'entend rien faire pour réparer cet affront. Le Canada est plutôt satisfait de la façon dont il s'accommode du Québec – même si la patience et la détermination des souverainistes l'exaspèrent.

Le Québec ne se retrouve ni ne se reconnaît dans cette Constitution que l'Assemblée nationale n'a jamais signée. L'expression et l'épanouissement de son identité, de sa culture telle qu'elle s'exprime dans les valeurs qu'il poursuit et les finalités ainsi que les priorités collectives qu'il se donne ne sont que rhétorique dans un cadre institutionnel qui refuse obstinément et catégoriquement toute forme d'aménagement et de statut spécifique. Le Canada ne reconnaît jamais les besoins spécifiques du Québec pour ce qu'ils sont. On peut toujours penser faire quelques gains en faisant des propositions qui feront aussi l'affaire des provinces canadiennes. Mais jamais ces gains ne seront obtenus sur la base des besoins propres du Québec. On ne peut concéder quoi que ce soit à celui que l'on ne reconnaît pas.

Toute restauration du système fiscal restera illusoire sans la reconnaissance formelle du Québec. Car les institutions canadiennes reposent sur une usurpation à laquelle le Québec lui-même ne saurait souscrire sans renoncer à ce qu'il est, sans démissionner devant les exigences propres de son existence collective. Le sort de la fiscalité en tant qu'instrument de l'État du Québec est indissociable du statut de celui-ci.

Le gouvernement du Québec n'est pas, pour les Québécois, l'équivalent de ce que représente le gouvernement du Manitoba pour les Manitobains. Le gouvernement du Québec est notre gouvernement national. Notre Assemblée est nationale, c'est le haut lieu

d'expression et de construction de notre vouloir-vivre collectif. *Un vouloir-vivre que les arrangements administratifs et le cadre constitutionnel soumettent de plus en plus durement à des contraintes qui s'expriment par la fiscalité mais qui sont d'une autre nature.* Ce n'est pas qu'une affaire de moyen : la mainmise d'Ottawa sur les ressources fiscales, l'arrogance avec laquelle le gouvernement canadien en bafoue ou manipule les règles à sa guise traduisent une domination politique. Le déséquilibre fiscal n'est pas seulement une affaire d'inadéquation des moyens aux responsabilités, c'est d'abord l'expression d'une domination, d'une imposition de priorités et de finalités qui confortent l'État central d'Ottawa dans un rôle d'ultime arbitre. Les volontés démocratiques du peuple québécois telles qu'elles s'expriment dans la démocratie québécoise sont ainsi de plus en plus directement et ouvertement soumises et subordonnées aux volontés d'un État central au service d'une majorité hostile à reconnaître la nation québécoise et la singularité de ses institutions.

On ne peut trouver exemple plus éloquent de cet état de subordination que celui du débat auquel a déjà commencé à donner lieu l'existence même de la Commission. En effet, même si le gouvernement du Québec et la Commission elle-même n'en finissent plus de dire et de redire que les travaux s'inscrivent dans le contexte constitutionnel actuel, le ministre Stéphane Dion ne rate jamais une occasion de remettre en question les fondements mêmes de la démarche québécoise. « Il n'y a pas de déséquilibre fiscal, le gouvernement du Canada ne nage pas dans les surplus. »¹ a-t-il encore déclaré, deux jours avant que le président de la Commission n'accorde au journal *Le Devoir*² une longue entrevue au cours de laquelle il résumait les grandes lignes du document de problématique. Ottawa ne reconnaît même pas la définition de la situation.

Le Québec pourra bien multiplier les rapports, on comprend aisément qu'Ottawa, fort de sa position, ne discute que sur son terrain. La domination fiscale est l'expression de la logique unitaire dans ce qu'elle a de plus fondamental. Il ne peut y avoir qu'un seul lieu

¹ *La Presse*, 6 septembre 2001. Le ministre Dion répondait au Premier ministre du Nouveau-Brunswick qui plaidait en faveur d'une révision de la péréquation.

² *Le Devoir*, 8 et 9 septembre 2001.

où s'établissent les grandes priorités collectives, priorités définies en fonction d'une lecture de la situation qui, dans l'ordre actuel – et plus encore dans l'ordre à venir – se refuse à prendre en considération toute préoccupation québécoise à moins qu'elle ne corresponde à une préoccupation canadienne. Tout plaidoyer en faveur du rétablissement d'une quelconque complémentarité et d'une meilleure symétrie entre les ordres de gouvernement se heurtera à ce refus catégorique, tant de la part de l'État que de l'opinion publique canadienne, de reconnaître quelque situation particulière pour le Québec.

Le gouvernement canadien fonctionne désormais dans une logique qui considère achevée la minorisation du Québec. Les tendances unitaires à l'œuvre contribuent désormais à la banalisation de la différence québécoise, à la neutralisation des institutions et au déploiement d'une vaste batterie de moyens afin de rendre inoffensive la présence québécoise dans les institutions canadiennes où elle reste – encore, pour le moment – formellement reconnue. Le Mouvement national des Québécoises et Québécois s'attend à ce que le rapport et les conclusions des travaux de la Commission mettent clairement la population du Québec devant les choix (et leurs conséquences sur la vie collective) dans lesquels l'enferme le système fiscal canadien.

Le MNQ reste fort inquiet pour la suite des choses. L'attitude actuelle du gouvernement canadien laisse présager une riposte massive où les très puissants moyens de propagande qu'il s'est donnés serviront à brouiller les repères, à noyer le débat dans d'interminables guerres de chiffres et des batailles d'experts. Il faudra un rapport d'une exceptionnelle clarté et d'une rigueur inébranlable pour résister au tir de barrage qui s'annonce et pour lequel le ministre Dion joue les estafettes.

Les cinq constats qu'a établis la Commission dressent un portrait fort inquiétant. La population du Québec est en droit de s'attendre à des propositions de redressement de la situation qui donneront le moins de prises possible aux manœuvres démagogiques. Le Mouvement national des Québécoises et Québécois souhaite un regard sans complaisance et prie instamment les commissaires de miser sur la très grande capacité de dépassement de soi de notre peuple pour faire face courageusement aux choix qui s'imposent.

UN BREF RAPPEL HISTORIQUE

Les Canadiens peuvent peut-être se désoler ou combattre l'idée que leurs gouvernements provinciaux soient réduits au rôle d'agence de livraison de services selon un cahier de charge qui sera défini par Ottawa mais ils n'y perdront pas leur âme. Toute réduction du rôle et des responsabilités de l'Assemblée nationale du Québec fragilise notre existence collective. Consentir, au surplus, que cette réduction soit faite au bénéfice d'un État et d'une majorité qui ne reconnaissent même pas l'existence de notre peuple tiendrait d'une démission collective suicidaire.

Tout au long de son histoire notre peuple a toujours cherché à élargir et accroître ses moyens d'assurer son développement. Le Québec s'est construit sur une volonté sans cesse réaffirmée de trouver dans les institutions politiques les moyens de contrer la précarité à laquelle le condamne sa situation démographique en Amérique du Nord. Toute l'histoire politique du Canada français est marquée par l'effort incessant pour lutter contre les effets corrosifs de la minorisation; minoritaire certes sur le plan démographique, mais sans jamais avoir démissionné devant la recherche de l'égalité de droit, devant la reconnaissance de son statut de nation à part entière.

Toute la doctrine politique du pacte entre les deux peuples fondateurs, de la coopération entre les deux nations, trouvait son fondement dans ce refus dynamique auquel, pendant un temps du moins, le Canada a paru souscrire. Le Québec n'a accepté le fédéralisme que dans la mesure où il lui a semblé que ce dernier reposait sur un partage stable entre l'État central et les États membres. L'adhésion au Canada apparaissait comme un compromis permettant d'endiguer les effets les plus pernicioeux de la minorisation. C'est ainsi, par exemple, que les États généraux de 1967 comprenaient l'adhésion à la constitution de 1867 :

« En 1867, les Québécois francophones ont accepté de devenir une minorité dans un grand tout parce qu'ils avaient l'assurance de constituer la majorité relativement à tous les domaines d'activité politique attribués aux provinces. Chaque fois qu'un de ces domaines est passé sous la juridiction fédérale,

relativement à ce domaine, les Québécois francophones ont cessé de constituer politiquement une majorité pour devenir une minorité. »³

Cette théorie des deux peuples est désormais vétuste. Le partage minoritaire/majoritaire ne tient plus dans aucune sphère de compétence. Les constats de la Commission sont ici accablants : même dans les secteurs névralgiques de la santé et de l'éducation, Ottawa piétine sans vergogne les juridictions québécoises, multiplie les manœuvres de contournement et trouve toutes sortes de moyens de faire indirectement ce que le texte constitutionnel, dont il continue de prétendre se réclamer, ne l'autorise pas à faire directement.

S'il se trouve encore au Québec des fédéralistes pour faire semblant de croire la pertinence de ce vieux pattern, à l'existence d'un quelconque pacte entre deux peuples fondateurs, il n'y en a plus guère au Canada. Et plus encore, il appert que le Parti libéral du Canada en est devenu un adversaire acharné en se faisant l'artisan du coup de force constitutionnel de 1982. Tous ceux-là qui souscrivent à cet ordre constitutionnel reconnaissent désormais le Canada du « one nation ».

Ce coup de force ne constituait pas seulement la riposte au référendum de 1980. Il consacrait l'aboutissement d'une dynamique politique propre à la société canadienne, dynamique dans et par laquelle la place et le rôle du gouvernement central ont progressivement changé de signification. Durement secouée par les revendications québécoises (et par les éternelles protestations à l'égard des violations des règles du partage des compétences constitutionnelles) en même temps qu'elle était travaillée par des forces internes et externes qui la forçaient à moderniser ses institutions, la société canadienne a lentement fini par considérer le gouvernement central comme un gouvernement national. Le refus viscéral de reconnaître en elle-même et pour elle-même l'existence de notre peuple a fait le reste. Le Canada unitaire est désormais en marche.

³ **États généraux du Canada français**, Les pouvoirs indéfiniment extensibles. L'Action nationale, nov-déc. 1967, pp. 457-458.

Les dénonciations des intrusions fédérales dans les champs de compétence du Québec sont une constante de l'histoire politique du Québec. Tous les premiers ministres, quelles qu'aient été leurs allégeances partisans, ont, à divers moments et sur divers sujets, dénoncé la conduite d'Ottawa. Et c'est, entre autres, parce qu'ils avaient acquis la conviction que le système était irréformable que les militants du Parti libéral du Québec ont quitté le parti pour aller fonder le Mouvement Souveraineté-Association qui allait donner naissance au Parti Québécois et donner un souffle sans précédent au mouvement d'émancipation nationale.

En 1967, dans un contexte où tout le Québec s'activait à dresser le bilan du fédéralisme canadien, Paul Tellier (qui ne s'est pas toujours occupé de chemin de fer), a fait dans un article qui mérite d'être mieux connu, une description très claire et très synthétique de la position québécoise :

« Le principe du fédéralisme repose sur l'existence de deux ordres de gouvernements autonomes et coordonnés. Dans l'état fédéral, les deux ordres de gouvernement doivent d'abord être autonomes, c'est-à-dire, tant le gouvernement central que les gouvernements régionaux doivent jouir de la souveraineté légale dans les limites de leurs compétences respectives. La distribution des pouvoirs législatifs donne juridiction au gouvernement fédéral dans certains domaines et aux gouvernements provinciaux dans d'autres domaines. Dans les limites de cette distribution des pouvoirs, les deux ordres de gouvernement doivent être égaux. La suprématie qu'un des deux ordres de gouvernement revendique ou prétend posséder est une atteinte au principe même du fédéralisme.

D'autre part, ce principe du fédéralisme exige que dans les limites de cette indépendance ou autonomie respective, l'action des divers gouvernements soit coordonnée. Le fédéralisme devient une fiction si le gouvernement fédéral légifère sans prendre en considération l'action compétente des provinces ou vice versa. Ainsi, même dans les cadres de sa compétence exclusive, un des ordres du gouvernement doit coordonner son action avec celle de l'autre.

Or, au Canada, ces deux assises du principe du fédéralisme sont continuellement ignorées par le gouvernement fédéral. D'abord le gouvernement fédéral prétend à une suprématie que la constitution ne lui reconnaît pas. Ces pèlerinages annuels des provinces à Ottawa à l'occasion desquels le gouvernement fédéral se comporte comme s'il détenait le monopole des pouvoirs législatifs vont contre le principe du fédéralisme.

D'autre part, très souvent dans le passé le gouvernement central a légiféré sans respecter les droits exclusifs des provinces. De plus, le gouvernement a trop souvent agi sans se préoccuper de l'action des provinces. À maintes reprises le gouvernement central a négligé de coordonner son action politique, législative ou administrative avec celle des provinces.

Par la violation de ces deux éléments inhérents et essentiels au fédéralisme, le gouvernement fédéral a souvent donné l'impression de jouir d'une suprématie incontestable. Cette suprématie est non seulement inexistante mais également inadmissible, car elle serait la négation du fédéralisme. »⁴

Ces lignes pourraient avoir été écrites hier. Le constat reste fondamentalement le même. On pourrait cependant le renforcer en donnant de nombreux exemples illustrant le caractère désuet d'un partage des pouvoirs qui ne correspond plus aux réalités nouvelles et aux besoins qu'elles engendrent. En 1982 Ottawa a fait son coup de force en prenant bien soin de ne pas laisser la moindre ouverture en direction d'une quelconque révision de ce partage. De fait, le gouvernement canadien a misé sur la désuétude de ce dernier pour se donner toute la latitude nécessaire pour occuper les champs nouveaux ouverts par la modernité.

LA SUBSTITUTION DE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL

Depuis ce temps, le gouvernement canadien prend prétexte des besoins nouveaux pour financer des programmes, faire des lois et lancer des projets qui font naître des acteurs nouveaux et qui dessinent de nouveaux espaces institutionnels qui laissent les provinces en rade. Pour le Québec, cela revient à dire que le gouvernement du Canada lui dispute ouvertement le droit et le pouvoir d'agir pour faire face au changement. Du coup, la problématique du chevauchement des compétences et celle des querelles du partage des compétences se trouvent reléguées au rang d'escarmouches secondaires. Ottawa est en train de substituer *de facto* un autre ordre constitutionnel qui subordonne et hiérarchise à son profit les compétences constitutionnelles. Il utilise la vieille coquille de 1867 pour

⁴ Paul Tellier, Le bilan politique de la Confédération, **L'Action nationale**, février 1967, cité par Rosaire Morin, **L'Action nationale**, vol LXXXIV, numéro 10, décembre 1994, p. 228.

construire sous les apparences de la continuité un ordre qui rompt radicalement avec ses paramètres initiaux.

Il serait trop technique de montrer ici comment il utilise toutes les ressources du droit constitutionnel, en particulier le pouvoir résiduaire, pour conduire cette besogne sans en faire un objet explicite des choix politiques. L'on s'en tiendra à ce qui est évident pour n'importe quel citoyen : Ottawa utilise son pouvoir de dépenser pour agir à sa guise où bon lui semble. Les exemples pleuvent. Et l'on pourrait dresser un imposant catalogue des dénonciations mais ce serait peine perdue. Ottawa dépense là où il voit ce qu'il appelle un « intérêt national », la chose se confondant bien souvent avec tout ce qui peut donner une visibilité au Parti libéral du Canada.

Ici encore, toute discussion sur les solutions techniques est condamnée à la futilité. Pour limiter le pouvoir de dépenser, pour contrer les abus auxquels il donne lieu et pour éviter les incohérences et le gaspillage qu'il engendre, il faudrait des règles claires à portée constitutionnelle sans équivoque. Est-il utile de rappeler ici le sort qui a été fait à l'Accord du lac Meech? Cette tentative, même timide et insuffisante, a été battue en brèche. L'opinion publique canadienne tient à son gouvernement national et elle ne veut pas lui poser d'entraves – et encore moins à le faire pour reconnaître et donner une sécurité au Québec.

On peut toujours penser à une révision du pouvoir de taxation du gouvernement fédéral. On pourrait imaginer, par exemple, le priver de tout pouvoir de taxation directe. On pourrait penser inverser la situation actuelle et imaginer que les provinces lui verseraient ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de la fédération. Cela ne tiendrait que du pur délire et sans pertinence aucune au Canada. Et au Québec cela ne pourrait servir que de pseudo-programme politique pour faire semblant d'avoir un point de vue sur le fédéralisme canadien. Il y a déjà un bon moment que la politique-fiction menace les fédéralistes québécois qui ne savent plus quoi inventer pour ne pas avouer tout haut qu'ils sont des inconditionnels et qu'à aucun prix, sous aucune considération ils ne renonceront au Canada. C'est bien là l'effet le plus pernicieux de la logique de minorisation : tous les

reculs sont justifiés parce qu'aucune perte n'est jamais suffisamment grande pour remettre en question le lien fédéral. Les fédéralistes québécois disent ne pas vouloir oeuvrer à l'émergence d'un ordre constitutionnel québécois mais ils acceptent de fermer les yeux sur la substitution de l'ordre constitutionnel canadien.

Les partis politiques fédéralistes du Québec n'ont plus rien d'autre à proposer que la résignation. Elle peut prendre différents visages. Le plus souvent, elle se cache derrière la banalisation des questions constitutionnelles et cela nous vaut alors les déclarations sur la nécessité de s'occuper des « vrais problèmes ». Les plus habiles vont faire semblant d'être des pragmatiques qui vont prêcher la patience et venir faire du pathos sur l'évolution des mentalités au Canada et prétendre que les temps ne sont pas mûrs, que cela viendra bien un jour. En attendant, ils prônent des accommodements administratifs qui ne sont jamais formulés en fonction des urgences québécoises mais seulement en fonction de ce qui est « acceptable » et « recevable » par un Canada des provinces qui, paraît-il, serait différent du Canada d'Ottawa qui, quoi qu'ils en disent, n'en continue pas moins d'agir à sa guise. Outre le fait que ces pseudo-propositions restent définies et subordonnées à des volontés extérieures au Québec, elles ont surtout le défaut de passer à côté de l'essentiel, c'est-à-dire de rester dans la sphère des spéculations sans tenir compte de la dynamique réelle qui se déploie ici et maintenant, en dehors de toute préoccupation pour les besoins et priorités québécoises.

Il y a quelque chose de carrément surréaliste à penser envisager des réaménagements administratifs qui rallieraient les provinces et Ottawa alors que l'Entente cadre sur l'Union sociale canadienne a été signée en 1999 sans l'accord du Québec. Les provinces ont alors accepté que le gouvernement fédéral puisse dépenser comme bon lui semble dans les champs de compétence provinciaux pourvu qu'il soit le seul à financer le programme. Et l'on voudrait croire après cela qu'il y aura moyen de conclure des ententes administratives qui tiendront? Ottawa pourra bien signer n'importe quoi pour calmer le jeu et gérer les tensions régionales, mais il n'en continuera pas moins de se comporter en gouvernement « national » et il imposera ses priorités par des gestes et des programmes relevant de sa seule initiative et qui vont progressivement englober, encadrer

les ententes consenties. Les « normes nationales » ne seront pas nécessairement définies dans les ententes, elles s'imposeront de l'extérieur par les gestes du gouvernement fédéral qui définira l'espace dans lequel évolueront les provinces. C'est ainsi que le Québec se trouve continuellement aspiré dans des logiques qui ne sont pas conformes à son évolution et qu'il doit consacrer une énergie considérable à réfléchir dans des cadres qui ne sont pas adaptés à sa réalité, à ses besoins.

La création de la Commission Romanow constitue sans doute l'exemple le plus éloquent de ce genre de manoeuvre. La Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (souvent désignée par le nom de son président M. Michel Clair) venait à peine de déposer son rapport que le gouvernement canadien lançait sa propre commission. La santé, une juridiction provinciale exclusive? Que dalle! Le gouvernement d'Ottawa, préoccupé de l'intérêt national, ne peut pas ne pas réfléchir aux enjeux dans un secteur névralgique. Et les gouvernements des provinces canadiennes sont d'accord! Et Roy Romanow de venir faire sa tournée québécoise pour nourrir sa réflexion sur le « système de santé canadien ». L'expression, à elle seule, traduit la mainmise centralisatrice : au Canada, en droit, il existe des systèmes provinciaux de santé.

L'usurpation continue pendant qu'au Québec nos priorités collectives vont rester suspendues aux réponses d'Ottawa qui ne ratera pas une occasion de lancer les réponses dilatoires et de redire qu'il attend les conclusions de « sa » commission d'enquête avant de donner des réponses globales. En attendant, le Québec va devoir continuer de se bricoler des solutions pour faire face à ses besoins. Et quand les réponses viendront, elles auront été conçues pour une majorité qui ignore ses institutions et par un État qui ne reconnaît ses priorités qu'en autant qu'elles puissent se décliner dans son ordre national propre, c'est-à-dire dans un espace où le Québec est une province comme les autres.

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois estime que le temps presse et qu'il serait dangereux, voire irresponsable, de fuir les défis qui se posent à nous dans des solutions qui resteraient à la merci d'une majorité canadienne et d'un État qui ne nous reconnaît pas. Les problèmes s'accumulent et requièrent des réponses immédiates. Le

Québec n'a plus de temps à perdre à essayer de convaincre le Canada qu'il a le droit d'exister selon sa volonté propre. Toutes les avenues de changement substantiel de son statut et de ses pouvoirs sont bloquées. Plus encore, il n'y a nulle part au Canada de signes d'une volonté franche de lui faire une place. Le Canada se construit sans le Québec. Ou plutôt, sans respect et sans égard pour lui. Le Canada, chaque jour, grignote, mine, sape le Québec que nous sommes pour le transformer et orienter son développement en fonction de ce qu'il veut bien tolérer qu'il soit.

Les Québécoises et Québécois ont fait preuve d'une très longue patience. À plusieurs égards, certains peuvent même dire qu'ils ont tergiversé. La Commission ne doit pas servir à paver la voie aux individus et aux partis politiques qui chercheraient à s'accommoder de demi-mesures. On s'attend à ce que son travail lève les ambivalences et pose clairement les choix. Si le seul correctif aux sempiternels tiraillements sur le partage des compétences et sur le contrôle des moyens fiscaux passe par un consentement actif à la minorisation et par le rétrécissement des pouvoirs de l'Assemblée nationale, il faut le dire clairement. Si, comme le pense le Mouvement national des Québécoises et Québécois, le déséquilibre fiscal nous condamne à toujours vivre à la remorque d'un Canada au mieux indifférent à nos besoins propres, il faut aussi le dire clairement. Il ne faudrait tout de même pas que nos impôts servent à financer et à maintenir une indécision ruineuse :

« Le développement de notre société a déjà été lourdement entravé par les conséquences de nos ambivalences politiques. Les choix radicaux auxquels le Québec est confronté par les évolutions rapides de l'économie, les transformations de sa démographie et les exigences de son développement culturel vont nécessiter le plein contrôle des outils que lui dispute Ottawa. Et surtout, ils vont requérir des consensus autrement plus fermes qui ne seront jamais atteignables dans le contexte canadien, l'histoire ayant abondamment démontré que, même sur des objectifs moins exigeants que ceux qui se profilent à l'horizon, nos différences n'étaient pas conciliables parce que nos points de vue et nos intérêts ne sont pas respectés. »⁵

⁵ *Robert Laplante*, Avant-propos, Québec, un pays à portée de main Action nationale, vol.LXXXIV, no.10, décembre 1994, p. 4.

Pendant que nous consacrons moyens et énergie à essayer, pour la millième fois, de faire fonctionner un système dont les principaux acteurs ne s'entendent même pas avec nous sur les règles du jeu, des problèmes s'accumulent qui génèrent des tensions sociales inutiles. Plus grave encore, la persistance de ces problèmes, le caractère lancinant des discussions toujours à refaire, ont un effet démoralisant sur la confiance en soi de notre peuple. Sur le plan politique, cela se traduit par un décrochage civique de plus en plus marqué, par un manque de confiance en nos élus et en nos institutions qui ne laissent rien présager de constructif. Ce climat fait paraître encore plus vertigineux les défis qui se présentent à nous, des défis d'une ampleur sans précédent et que nous ne pouvons aborder sereinement dans une atmosphère de mobilisation collective et d'appel au dépassement parce que nous sommes aux prises avec des conflits de juridiction qui nous imposent des pénuries artificielles et qui sapent l'efficacité de l'action par le brouillage ou le dédoublement des objectifs.

UNE DÉRIVE ANTIDÉMOCRATIQUE

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois voudrait attirer l'attention de la Commission sur un aspect qui n'a pas vraiment été abordé dans le document de problématique et qui revêt, à ses yeux, une importance majeure. La Commission souligne avec raison les intrusions du gouvernement d'Ottawa dans les domaines de la santé et de l'éducation. Mais une plus grande attention devrait être portée aux moyens qu'emploie le gouvernement canadien pour s'immiscer dans ces champs de compétence.

La création de fondations telles celle des Bourses du millénaire et la Fondation canadienne pour l'innovation constitue une avenue extrêmement dangereuse pour la santé démocratique. S'il faut une preuve supplémentaire du mépris d'Ottawa pour l'Assemblée nationale du Québec, c'est de ce côté qu'il faut la chercher. La création de ces organismes constitue un moyen particulièrement pernicieux parce qu'ils se voient confiés des fonds publics, des impôts payés par les Québécoises et les Québécois, pour poursuivre des mandats qui vont heurter directement les pouvoirs et les prérogatives de

l'Assemblée nationale. Ottawa a nommé à ces fondations des amis du régime qui, depuis, fonctionnent par cooptation, pour s'ériger en acteurs dans des champs de compétence de l'Assemblée nationale. Notre instance démocratique suprême a été appelée à traiter avec un organisme privé pour négocier des moyens sur lesquels elle devrait avoir le plein contrôle! Ce sont désormais des individus non élus et non imputables devant la population qui disputent au gouvernement du Québec l'ordre des priorités en matière de soutien à la recherche, d'acquisition d'équipements médicaux, etc. Cela est tout à fait inacceptable.

Ces fondations créent des environnements qui contraignent l'activité et le champ décisionnel des instances gouvernementales. Ottawa ne recule devant rien pour soumettre l'Assemblée nationale à ses objectifs nationaux. C'est là une dérive anti-démocratique fort inquiétante. Cela ouvre la porte à tous les chantages. Et surtout, cela donne des moyens formidables pour déstabiliser les institutions démocratiques. Pendant que les tiraillements se multiplient avec ces instances sournoises, les problèmes s'aggravent. De là à penser que certains misent sur cet accroissement des tensions pour arracher des consentements, pour rendre acceptable ce qui ne l'est pas sous prétexte que l'urgence oblige à être pragmatique, il n'y a qu'un pas que certains franchissent actuellement, tant ils sont inquiets de voir le temps jouer contre notre développement.

Par exemple, la Commission Clair a établi que si aucun redressement substantiel n'est effectué, les dépenses de santé vont bientôt accaparer plus de 50 % des dépenses de programme du gouvernement du Québec. Il est évident que le franchissement d'un tel seuil engendrerait des tensions sociales majeures, déclenchant des conflits sociaux d'envergure autour d'une pénurie de moyens créée artificiellement par un gouvernement central qui aurait alors beau jeu de se présenter comme un sauveur venant, par-dessus les institutions québécoises, redresser les torts au nom des « valeurs canadiennes ». « Peu importe le vin pourvu qu'on ait l'ivresse » affirme le dicton. Il faudrait être bien candide pour ne pas envisager la chose comme plausible, peut-être même probable. Le tout, bien entendu, avec les impôts que versent à Ottawa les contribuables québécois.

CONCLUSION

Il n'y a plus un seul domaine de la vie collective où les Québécois peuvent espérer se comporter comme une totalité, décider par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Les compétences de l'État québécois sont à peu près partout piétinées, ignorées, méprisées par un État canadien qui n'éprouve aucun malaise à faire prédominer une vision unitaire et centralisée d'un Canada qui a de moins en moins à voir avec celui auquel s'attendent les Québécois qui y croient encore. Deux sociétés évoluent sur des voies divergentes au sein d'un même État. Le cadre juridique et constitutionnel dans lequel se trouve malgré lui le Québec ne fait que multiplier les distorsions dans l'analyse collective de nos besoins et de nos priorités. Le Canada tel qu'il évolue ne laissera jamais s'agrandir la sphère d'autonomie du Québec. Plus grave encore, tout dans la conduite actuelle du gouvernement canadien témoigne d'une volonté inébranlable de ne reculer devant aucun moyen pour soumettre les juridictions québécoises.

La minorisation, c'est l'avis du Mouvement national des Québécoises et Québécois, ne saurait être une voie de développement pour le Québec. Le MNQ estime que la Commission sur le déséquilibre fiscal ne saurait conclure ses travaux sans placer sous cet éclairage les recommandations qui seront les siennes. Il lui reviendra de faire la démonstration des avantages que les contribuables québécois pourraient trouver à se laisser dicter les priorités dans la conduite de leurs affaires par une majorité et un État qui refusent farouchement de les considérer comme une nation responsable de son destin.

Trois choix s'offrent au Québec en matière de fiscalité : ou bien le Québec accepte d'être totalement absent du processus décisionnel et laisse tout le champ à Ottawa; ou bien il accepte de se placer en minorité et consent à laisser à d'autres le soin d'établir non seulement les priorités mais aussi les échéanciers pour faire face à ses problèmes; ou bien enfin il reprend ses impôts et son Assemblée nationale en dispose selon les volontés et processus démocratiques qui sont nôtres. En pratique, le deuxième de ces choix est illusoire. Ottawa a fait depuis toujours la preuve de sa mauvaise foi. Le partage des compétences n'a jamais été respecté, les règles du jeu, le poids de la majorité et le rapport

des forces ont toujours joué en défaveur du Québec. La situation fiscale et surtout l'ampleur des défis qui se posent à notre société ne nous autorisent plus à prendre le moindre risque avec les échéanciers. Le temps presse. Et ce serait un aveuglement volontaire que de miser à nouveau sur la bonne volonté canadienne. Le bon-ententisme n'a plus sa place dans nos rapports avec le Canada.

Aux trois questions que posent la Commission, les réponses du Mouvement national des Québécoises et Québécois sont directes et sans équivoque :

1. *Quelles sont les causes fondamentales du déséquilibre fiscal existant entre le gouvernement fédéral et le Québec?*

La cause fondamentale est d'ordre politique. Le Québec subit une domination qui subordonne son développement à des règles que l'État canadien lui a imposées et qu'il manipule et reconfigure à sa guise.

2. *Quelles sont les conséquences pratiques de ce déséquilibre?*

Ce déséquilibre fiscal déstabilise les institutions démocratiques du Québec et l'empêche de donner des réponses cohérentes aux défis de son développement. Le système fiscal actuel le condamne à perdre des énergies précieuses en recherche de solutions qui ne seront jamais que des demi-mesures et des compromis faits non pas en fonction de ses besoins mais en fonction de ce que le Canada voudra bien lui concéder au nom d'un intérêt national qui se fonde sur la censure, la non-reconnaissance de la nation et de ses institutions. Pendant ce temps, les tensions sociales vont s'accroître en même temps que se réduira la capacité de l'État du Québec d'assumer ses responsabilités. Les Québécois paient suffisamment d'impôt pour faire fonctionner convenablement leur système de santé, leur système d'éducation et remplir adéquatement toutes les missions de l'État. La domination d'Ottawa crée une pénurie artificielle qui engendre des incohérences et un mal-développement en plus de creuser des déficits démocratiques inacceptables.

3. *Quelles solutions concrètes peuvent-elles être mises de l'avant afin de corriger ce déséquilibre?*

Le MNQ pense que le déséquilibre fiscal est un mal incurable et qu'il n'y a qu'une solution pour sortir des problèmes qu'il crée : reprendre tous ses impôts, c'est-à-dire faire la souveraineté du Québec. Les intérêts nationaux du Québec ne peuvent être servis adéquatement dans le cadre provincial canadien. Toute tentation de revenir à la charge avec des propositions de réforme du genre transfert de points d'impôts, encadrement du pouvoir de dépenser, etc., doit être écartée car les termes du choix sont désormais fixés. Le Canada est à prendre tel qu'il est et la place du Québec y est celle d'une nation niée; son sort est entre les mains d'une majorité qui se refuse obstinément à lui consentir toute forme de reconnaissance qui aurait pour conséquence d'introduire une quelconque asymétrie entre les provinces. Il n'y a plus rien à attendre du Canada. Le passif est trop lourd. Il n'y a rien pour justifier de faire confiance à un cadre juridique qui refuse au Québec toute forme de reconnaissance et à un État qui se considère comme supérieur et qui refusera toujours de traiter d'égal à égal avec l'Assemblée nationale du Québec.

Il y a un gouvernement de trop dans la gestion de nos affaires publiques. Et ce n'est pas celui du Québec! C'est écrit dans tous les manuels : la confusion des objectifs condamne à l'inefficacité dans l'action. Le Québec a besoin de tirer toute l'efficacité des moyens qu'il peut mobiliser. Notre nation restera toujours minoritaire sur le continent, sa marge de manoeuvre est étroite et sa marge d'erreur plus mince encore. Nous n'avons plus les moyens de nous user collectivement à essayer de faire des fronts communs interprovinciaux. Car ces fronts vont toujours finir par se briser sur une réalité fondamentale : le Canada ne nous reconnaît pas comme nation et il refuse catégoriquement de considérer que nous pouvons traiter d'égal à égal des questions qui déterminent notre destin.

Il y a un gouvernement en trop et c'est celui qui fonctionne en piétinant et ignorant l'Assemblée nationale du Québec. C'est celui qui utilise nos impôts pour saper la légitimité de nos institutions. C'est celui qui utilise les fonds publics pour compromettre

l'efficacité de la gestion de nos services publics et pour faire dévier le développement de nos institutions et de notre société.

Le temps presse. Le Québec a trop à perdre à continuer de s'user dans d'interminables discussions avec Ottawa. Un carcan reste un carcan. Le Mouvement national des Québécoises et Québécois pense que le peuple du Québec est capable de s'occuper de ses affaires. Le Québec doit prendre sa place et sortir le Canada de ses choix collectifs. Le moment est venu de cesser de se justifier d'exister.

UN GOUVERNEMENT DE TROP !

Sommaire du mémoire

du

Mouvement national des Québécoises et Québécois

présenté à la

Commission sur le déséquilibre fiscal

Septembre 2001

SOMMAIRE

Il n'y a plus un seul domaine de la vie collective où les Québécois peuvent espérer se comporter comme une totalité, décider par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Les compétences de l'État québécois sont à peu près partout piétinées, ignorées, méprisées par un État canadien qui n'éprouve aucun malaise à faire prédominer une vision unitaire et centralisée d'un Canada qui a de moins en moins à voir avec celui auquel s'attendent les Québécois qui y croient encore. Deux sociétés évoluent sur des voies divergentes au sein d'un même État. Le cadre juridique et constitutionnel dans lequel se trouve malgré lui le Québec ne fait que multiplier les distorsions dans l'analyse collective de nos besoins et de nos priorités. Le Canada tel qu'il évolue ne laissera jamais s'agrandir la sphère d'autonomie du Québec. Plus grave encore, tout dans la conduite actuelle du gouvernement canadien témoigne d'une volonté inébranlable de ne reculer devant aucun moyen pour soumettre les juridictions québécoises.

La minorisation, c'est l'avis du Mouvement national des Québécoises et Québécois, ne saurait être une voie de développement pour le Québec. Le MNQ estime que la Commission sur le déséquilibre fiscal ne saurait conclure ses travaux sans placer sous cet éclairage les recommandations qui seront les siennes. Il lui reviendra de faire la démonstration des avantages que les contribuables québécois pourraient trouver à se laisser dicter les priorités dans la conduite de leurs affaires par une majorité et un État qui refusent farouchement de les considérer comme une nation responsable de son destin.

Trois choix s'offrent au Québec en matière de fiscalité : ou bien le Québec accepte d'être totalement absent du processus décisionnel et laisse tout le champ à Ottawa; ou bien il accepte de se placer en minorité et consent à laisser à d'autres le soin d'établir non seulement les priorités mais aussi les échéanciers pour faire face à ses problèmes; ou bien enfin il reprend ses impôts et son Assemblée nationale en dispose selon les volontés et processus démocratiques qui sont nôtres. En pratique, le deuxième de ces choix est illusoire. Ottawa a fait depuis toujours la preuve de sa mauvaise foi. Le partage des compétences n'a jamais été respecté, les règles du jeu, le poids de la majorité et le rapport des forces ont toujours joué en défaveur du Québec. La situation fiscale et surtout l'ampleur des défis qui se posent à notre société ne nous autorisent

plus à prendre le moindre risque avec les échéanciers. Le temps presse. Et ce serait un aveuglement volontaire que de miser à nouveau sur la bonne volonté canadienne. Le bon-ententisme n'a plus sa place dans nos rapports avec le Canada.

Aux trois questions que posent la Commission, les réponses du Mouvement national des Québécoises et Québécois sont directes et sans équivoque :

1. Quelles sont les causes fondamentales du déséquilibre fiscal existant entre le gouvernement fédéral et le Québec?

La cause fondamentale est d'ordre politique. Le Québec subit une domination qui subordonne son développement à des règles que l'État canadien lui a imposées et qu'il manipule et reconfigure à sa guise.

2. Quelles sont les conséquences pratiques de ce déséquilibre?

Ce déséquilibre fiscal déstabilise les institutions démocratiques du Québec et l'empêche de donner des réponses cohérentes aux défis de son développement. Le système fiscal actuel le condamne à perdre des énergies précieuses en recherche de solutions qui ne seront jamais que des demi-mesures et des compromis faits non pas en fonction de ses besoins mais en fonction de ce que le Canada voudra bien lui concéder au nom d'un intérêt national qui se fonde sur la censure, la non-reconnaissance de la nation et de ses institutions. Pendant ce temps, les tensions sociales vont s'accroître en même temps que se réduira la capacité de l'État du Québec d'assumer ses responsabilités. Les Québécois paient suffisamment d'impôt pour faire fonctionner convenablement leur système de santé, leur système d'éducation et remplir adéquatement toutes les missions de l'État. La domination d'Ottawa crée une pénurie artificielle qui engendre des incohérences et un mal-développement en plus de creuser des déficits démocratiques inacceptables.

3. Quelles solutions concrètes peuvent-elles être mises de l'avant afin de corriger ce déséquilibre?

Le MNQ pense que le déséquilibre fiscal est un mal incurable et qu'il n'y a qu'une solution pour sortir des problèmes qu'il crée : reprendre tous ses impôts, c'est-à-dire faire la souveraineté du Québec. Les intérêts nationaux du Québec ne peuvent être servis adéquatement dans le cadre provincial canadien. Toute tentation de revenir à la charge avec des propositions de réforme du

genre transfert de points d'impôts, encadrement du pouvoir de dépenser, etc., doit être écartée car les termes du choix sont désormais fixés. Le Canada est à prendre tel qu'il est et la place du Québec y est celle d'une nation niée; son sort est entre les mains d'une majorité qui se refuse obstinément à lui consentir toute forme de reconnaissance qui aurait pour conséquence d'introduire une quelconque asymétrie entre les provinces. Il n'y a plus rien à attendre du Canada. Le passif est trop lourd. Il n'y a rien pour justifier de faire confiance à un cadre juridique qui refuse au Québec toute forme de reconnaissance et à un État qui se considère comme supérieur et qui refusera toujours de traiter d'égal à égal avec l'Assemblée nationale du Québec.

Il y a un gouvernement de trop dans la gestion de nos affaires publiques. Et ce n'est pas celui du Québec! C'est écrit dans tous les manuels : la confusion des objectifs condamne à l'inefficacité dans l'action. Le Québec a besoin de tirer toute l'efficacité des moyens qu'il peut mobiliser. Notre nation restera toujours minoritaire sur le continent, sa marge de manoeuvre est étroite et sa marge d'erreur plus mince encore. Nous n'avons plus les moyens de nous user collectivement à essayer de faire des fronts communs interprovinciaux. Car ces fronts vont toujours finir par se briser sur une réalité fondamentale : le Canada ne nous reconnaît pas comme nation et il refuse catégoriquement de considérer que nous pouvons traiter d'égal à égal des questions qui déterminent notre destin.

Il y a un gouvernement en trop et c'est celui qui fonctionne en piétinant et ignorant l'Assemblée nationale du Québec. C'est celui qui utilise nos impôts pour saper la légitimité de nos institutions. C'est celui qui utilise les fonds publics pour compromettre l'efficacité de la gestion de nos services publics et pour faire dévier le développement de nos institutions et de notre société.

Le temps presse. Le Québec a trop à perdre à continuer de s'user dans d'interminables discussions avec Ottawa. Un carcan reste un carcan. Le Mouvement national des Québécoises et Québécois pense que le peuple du Québec est capable de s'occuper de ses affaires. Le Québec doit prendre sa place et sortir le Canada de ses choix collectifs. Le moment est venu de cesser de se justifier d'exister.